



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Suivi des populations d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
sur le site Natura 2000 Plaine des Varennes FR8301033

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine des Varennes » FR 8301033 prévoit différentes actions dont le suivi scientifique du site (action S4 du DocOb). En 2022, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser le suivi des populations d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) connues sur 5 stations de la Plaine des Varennes (SHNAO, 2010).

- Objectifs :
 - valider la présence de l'espèce sur les 5 stations connues ;



- prospecter 2 nouvelles stations favorables à l'espèce (à définir avec la structure animatrice) ;
- évaluer l'état de conservation des populations par rapport aux données de 2010 ;
- évaluer l'état de conservation de l'habitat d'espèce sur ces stations ;
- cartographie des données et rapport de synthèse ;
- Lieu de la prestation : Site Natura 2000 Plaine des Varennes ;
- Résultats attendus :
 - cartographie des données et saisie dans la base de données Géonature ;
 - analyse des données (évaluation de l'état de conservation de l'espèce et de ses habitats) ;
 - rapport de synthèse ;
- Rendu : rapport de synthèse (*) comprenant :
 - Une introduction ;
 - La méthodologie ;
 - Les résultats (sur les populations d'espèce et l'état de conservation) ;
 - Une conclusion.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :

- Un échange en amont de la phase terrain pour définir la méthodologie et les 2 nouveaux secteurs à prospecter ;
- Un échange à l'issue du rendu pour présenter les résultats et faire d'éventuelles modifications sur le rapport de synthèse.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

Le Parc s'engage à fournir la bibliographie suivante :

- Fiche espèce Agrion de Mercure du DocOb Plaine des Varennes ;
- Suivi des insectes d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 Plaine des Varennes (SHNAO, 2010).

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/11/2022.

(*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales





4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 40% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.



- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/11/2022 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mardi 19 avril 2022 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez